



ONG AIDE ET PROTECTION DES ENFANTS

ONG-APE



La Gestion de Cas de la Protection de L'Enfance

Qu'est-ce que la gestion de cas?

LA GESTION DE CAS est une approche par laquelle est organisée et gérée la prise en charge individuelle des problèmes de l'enfant (et de sa famille) de façon appropriée, systématique et en temps donné, à travers un soutien direct ou des référencement, et en accord avec les objectifs.

La gestion de cas peut être utilisée dans des contextes d'urgence et de développement pour gérer un certain nombre de problèmes, y compris les problèmes liés à la protection de l'enfance. Les services de gestion de cas peuvent constituer une partie de stratégies pour réduire les risques et les vulnérabilités interconnectés qui provoquent les violations de la protection ou en réponse à des violations infligées aux enfants. Les services de gestion de cas permettent d'assurer la qualité, la cohérence et la coordination des services.

Les services de gestion de cas doivent :

1. Se focaliser sur les besoins individuels d'un enfant et de sa famille tout en s'assurant que leurs problèmes sont réglés de manière systématique dans **intérêts supérieur de l'enfant** en se basant sur la résilience de ce dernier et de sa famille.
2. Respecter les procédures établies de la gestion de cas pour chaque dossier à travers une série d'étapes (comme développé ci-dessous) impliquant **la participation effective des enfants** et la délégation des responsabilités à la famille tout au long du processus.
3. Impliquer **la coordination** des services et des soutiens au sein d'un système interconnecté ou de référencement.
4. Exiger que les systèmes garantissent **la responsabilité** des organisations de gestion de cas (au sein d'un système formel ou statutaire s'il en existe).
5. Être assurée par un travailleur clé (appelé **travailleur social** ou gestionnaire de dossier) qui a pour rôle de s'assurer que des décisions sont prises dans l'intérêt supérieur de l'enfant, que le dossier est géré conformément à la procédure établie ; il est également responsable de la coordination des actions de tous les acteurs.

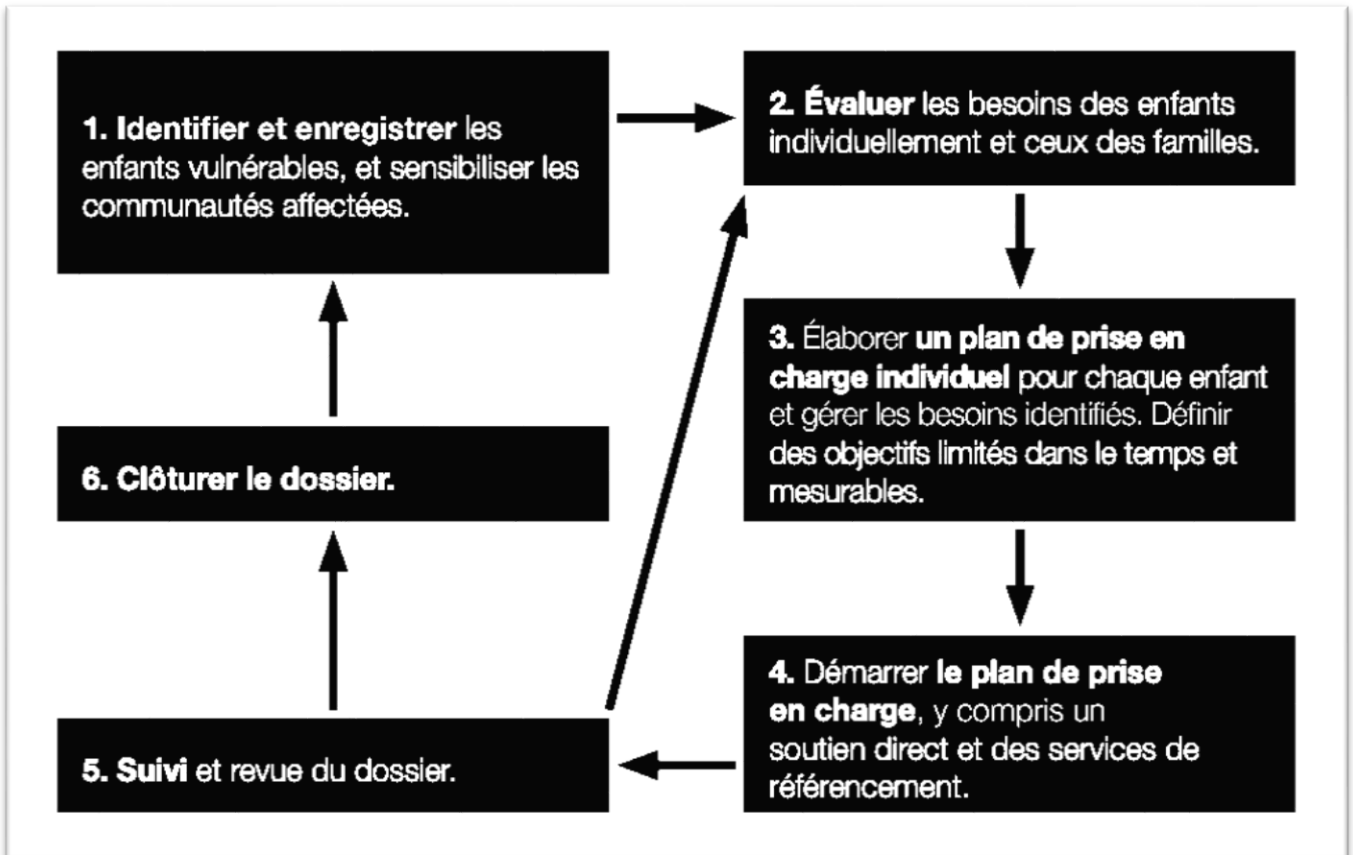


ONG AIDE ET PROTECTION DES ENFANTS

ONG-APE



Étapes du Processus de la Gestion de Cas



Les Principes Directeurs de la Gestion de Cas

1. Ne pas nuire
2. Donner la priorité au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant
3. Respecter le principe de non-discrimination
4. Adhésion aux normes éthiques
5. Chercher un consentement et/ou accord éclairé
6. Respecter la confidentialité
7. Garantir la redevabilité